

## Livret d'accueil - Bienvenue à English Apart !

### Sommaire

1) Composition de l'équipe	2
2) Nous contacter	2
3) Rappel des horaires de formation	2
4) Le déroulé de la formation	3
• Pendant la formation	
• En cas d'absence	
• En fin de formation	
5) En cas de réclamation	3
6) Conditions générales de vente	4
7) Règlement intérieur	6

➤ 1/ Composition de l'équipe

<b>Kate REBOUR</b>	Master en enseignement de l'anglais comme langue étrangère <ul style="list-style-type: none"> <li>• Licence de Psychologie à l'université de Swansea (Pays de Galles).</li> <li>• Responsable pédagogique et formatrice</li> </ul>
<b>Robin GWINNER</b>	Certificat en enseignement de l'Anglais comme langue étrangère TEFL
<b>Blake DANN</b>	<b>ICAL TEFL</b> (Teaching English as a Foreign Language) Référént handicap
<b>Liza BROOMFIELD</b>	<b>CELTA</b> (Certificate in English Language Teaching to Speakers of Other Languages)
<b>Ellen CONGER</b>	<b>TEFL</b> (Teaching English as a Foreign Language)

➤ 2/ Nous contacter

- Par téléphone : 02 98 43 07 20
- Par mail :
  - Kate REBOUR - Directrice et **Référente pédagogique**
    - [kate@english-apart.com](mailto:kate@english-apart.com)
  - Christine SENECHAL - Responsable administrative
    - [administrateur@english-apart.com](mailto:administrateur@english-apart.com)
  - Sylvanie IMBAUD - Assistante de gestion
    - [contact@english-apart.com](mailto:contact@english-apart.com)
  - Anne Sophie QUEGUINER – Assistante de gestion
    - [office.englishapart@gmail.com](mailto:office.englishapart@gmail.com)
  - Blake DANN – **Référént handicap**
    - [blake.englishapart@gmail.com](mailto:blake.englishapart@gmail.com)
- Nous retrouver sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram, LinkedIn
- Notre site web : [www.english-apart.com](http://www.english-apart.com)

➤ 3/ Rappel des horaires de formation

- **Stage intensif** : 9h-17h (arrivée à 8h55 le matin)
- **Cours hebdomadaire** : en soirée
- **Cours particulier** : à la carte entre 8h et 19h

➤ 4/ Le déroulé de la formation

Nos formations sont assurées en présentiel par l'équipe pédagogique qualifiée dans l'enseignement de la langue anglaise comme langue étrangère. En concertation avec les responsables d'entreprises et les apprenants, certains cours peuvent être dispensés en distanciel.

### **Pendant la formation**

Le stage intensif dure 40h, soit 5 jours de 9h à 17h sans interruption. Le repas du midi est pris en commun avec le groupe et un professeur. Vous êtes accompagnés par des enseignants anglophones natifs, de nationalités diverses.

Pendant la semaine intensive, les participants suivent un chemin pédagogique à travers des activités diverses et variées. Notre équipe pédagogique s'appuie sur une méthode active où la participation des stagiaires est essentielle. L'expression orale est sollicitée en permanence, dans un environnement bienveillant et encourageant.

Les cours particuliers se déroulent en présentiel et/ou distanciel, face à face avec un formateur / formatrice.

Le contenu des "One To One" est adapté aux besoins de chaque participant et déterminé d'un commun accord. Que ce soit pour améliorer votre prestation au téléphone, préparer un congrès ou encore travailler la présentation de votre entreprise, nous vous aidons à trouver les mots justes en anglais.

Les cours hebdomadaires sont une formule de 12 ateliers d'une durée de 1h30 qui se déroulent en présentiel. Au cours de ces ateliers, différents thèmes sont abordés : le sport, le business, la culture anglo-saxonne, etc.

### **En cas d'absence**

- Merci de nous prévenir en avance dans la mesure du possible en informant les formateurs ou l'équipe administrative
- Ou en téléphonant au secrétariat au plus tôt (02 98 43 07 20)
- Il vous revient de tenir informé de votre absence votre DRH, votre conseiller Pôle Emploi, ou tout autre interlocuteur en lien avec votre formation.

### **Matériel à votre disposition**

Des supports de cours sous format papier

### **En fin de formation**

ENGLISH APART est un centre de formation agréé pour faire passer des certifications en langue anglaise :

- La Certification LINGUASKILL
- Le test TOEIC

#### **➤ 5/ En cas de réclamation**

L'équipe d'ENGLISH APART se tient à votre disposition pour toute remarque. N'hésitez pas à demander un entretien tout au long de votre parcours. Vous pouvez également nous contacter par mail à l'adresse suivante : [contact@english-apart.com](mailto:contact@english-apart.com).

## ➤ 6/ Conditions Générales de Vente - CGV

### 1 – Inscription

Toute inscription nécessite le renvoi de la convention de formation dûment signée et revêtue du cachet de l'entreprise à : SAS Rond Point Anglais – ENGLISH APART 8 Rue Jean Le Gall 29200 BREST  
[contact@english-apart.com](mailto:contact@english-apart.com)

Si le client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, une convention de formation professionnelle sera établie conformément aux dispositions de l'article L. 6353-3 du Code du travail.

À l'issue de toute action de formation :

- Une facture sera adressée au client (ou à l'organisme payeur désigné par le client).
- Une attestation de présence sera adressée au client (ou à l'organisme payeur désigné par le client).

### 2 – Annulation

**Du fait du Client :**

**Les actions de formation professionnelle (L. 6313-1 du Code du travail).**

*En ce qui concerne les stages de groupe*

Pour les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou mail, moins de 10 jours avant le début de l'action de formation, ou en cas de demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation, ENGLISH APART se réserve le droit de retenir le coût total de l'action de formation.

*En ce qui concerne les cours particuliers ou les cycles personnalisés*

Pour toute annulation, moins de 24 heures avant le cours, le montant de celui-ci est exigible.  
Exemple : soit le vendredi 14h pour un cours planifié le lundi à 14h.

**Les prestations ne relevant pas de la formation professionnelle continue.**

*En ce qui concerne les stages de groupe*

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou mail, reçues moins de 10 jours avant la date de début de la prestation entraînent le versement de frais de désistement d'un montant égal à 30 % du prix de la prestation. Après le début de la prestation, les demandes d'annulation ou les absences entraînent le règlement de la totalité du prix de la prestation.

*En ce qui concerne les cours particuliers ou les cycles personnalisés*

Pour toute annulation, moins de 24 heures avant le cours, le montant de celui-ci est exigible.  
Exemple : soit le vendredi 14h pour un cours planifié le lundi à 14h.

**Du fait de ENGLISH APART :**

ENGLISH APART se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler la prestation jusqu'à 3 jours de la date prévue de déroulement de ladite prestation.

ENGLISH APART en informe le client. Aucune indemnité ne sera versée au client à raison d'une annulation du fait de ENGLISH APART.

### 4 – Paiement

La convention de formation doit être accompagnée du règlement des frais de participation – sauf accord de facturation mensuelle

- par chèque à l'ordre de ENGLISH APART ;
- par virement bancaire  
IBAN FR76 1290 6000 1263 4658 5000 131 BICAGRIFRPP829

Pour les actions de formation professionnelle, en cas de financement par un organisme collecteur, la convention doit être accompagnée du bon de commande sauf accord spécifique avec le client.

## 5 - Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon le semble à ENGLISH APART.

En cas de retard ou de défaut de paiement, les sommes qui seraient dues deviendront immédiatement exigibles.

L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

## 6 – Contentieux

En cas de litige, de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherché, seul le tribunal de commerce de Brest sera compétent.

## 7 - Propriété Intellectuelle

Le contenu des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins.

Le Client s'engage dans ces conditions à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable de ENGLISH APART, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

## 8. Données personnelles

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du Site ENGLISH APART.

Il vous suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal à :  
SAS Rond Point Anglais – ENGLISH APART 8 Rue Jean Le Gall 29200 BREST

Les données personnelles vous concernant, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention de formation remplie par vos soins, et toutes informations futures, sont utilisées par ENGLISH APART uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

## 9. Divers

9.1. Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations de l'acheteur ainsi que de celles de ENGLISH APART.  
ENGLISH APART se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation la commande par le Client.

9.2. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes Conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes Conditions conservant force obligatoire entre les Parties.

9.3. Le fait que l'une ou l'autre des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.

## Règlement intérieur

ENGLISH APART est un ERP de catégorie 5 - Établissement d'enseignement.

### **Article 1 – Objet**

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Il a pour objet de rappeler à chacun ses droits et ses devoirs afin de s'assurer du bon déroulement de la formation dans l'intérêt de tous.

### **Article 2 – Règles générales d'hygiène et de sécurité**

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

### **Article 3 – Maintien en bon état du matériel**

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite.

### **Article 4 – Consigne d'incendie**

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires

### **Article 5 - Accident**

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme, Madame Kate REBOUR.

Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

### **Article 6 – Boissons alcoolisées**

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

### **Article 7 – Interdiction de fumer**

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer / vapoter dans les salles de dispensation des formations.

## **Article 8 – Horaires - Absence et retards – Annulation / report de cours**

Les horaires de stage sont fixés par le responsable de l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires dans ce livret d'accueil.

Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage sous peine de l'application des dispositions suivantes :

- En cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir le formateur ou le secrétariat de l'organisme qui a en charge la formation et s'en justifier. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles.
- Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan des compétences, l'organisme doit informer l'entreprise des absences.
- **Pour les stages de groupe**  
Pour toute annulation, moins de 15 jours ouvrés avant le début du stage, le montant de la formation est immédiatement exigible.
- **Pour les cours particuliers**  
Pour toute annulation, moins de 24 heures avant le cours, le montant de celui-ci est exigible.  
*Exemple : soit le vendredi 14h pour un cours planifié le lundi à 14h.*

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus d'émarger une feuille de présence au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation :

- Par demi-journée lors du stage intensif
- Par session pour les cours particuliers et les cours hebdomadaires

## **Article 9 – Accès à l'Organisme**

Sauf autorisation expresse du responsable de l'organisme de formation, les stagiaires ayant accès à l'organisme pour suivre leur stage ne peuvent :

- y entrer ou y demeurer à d'autres fins,
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel ou aux stagiaires.

## **Article 10 - Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou Endommagement de biens personnels des stagiaires**

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels de toutes natures déposés par les stagiaires dans son enceinte.

## **Article 11 – Diffusion**

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire.

## **Article 12 – Référent handicap - Accessibilité**

Monsieur Blake DANN est le référent handicap au sein de notre structure.  
Nos locaux ne disposent pas de rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

## **Article 13 – Transports – comment accéder à English Apart**



Accès : par le TRAM : Arrêt "Octroi"

En voiture : facilités de stationnement gratuit dans les rues adjacentes ou sur le parking Kerfautras

#### **Article 14 – crise sanitaire – Covid 19**

Afin de garantir la santé des stagiaires et du personnel et au regard de la situation épidémique, le respect des règles sanitaires essentielles doit être assuré : gestes barrières, hygiène des mains, port du masque dans les espaces clos, nettoyage et aération des locaux.